

**SÉMINAIRE AVANCÉ DE VICTIMOLOGIE**  
**CRI6533**  
**Plan de cours**  
**Mercredi 8h30 -11h30**

***J. Wemmers, Ph.D.***

*Bureau C4124*

*Téléphone 343 6111 poste 4864*

*Courriel : jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca*

Objectif du cours

Les droits des victimes sont des droits de la personne. Ce séminaire de maîtrise vous invite à découvrir le monde de la victimologie. Vous apprenez à mieux connaître la réalité des victimes, ce qui vous offre une nouvelle façon de voir le crime et d'étudier le système pénal. La victimologie nous mène à une nouvelle réflexion sur l'humanisation du système pénal. Les victimes nous forcent à redécouvrir la criminologie et la justice pénale, à poser d'autres questions, à explorer de nouvelles avenues, à remettre en cause nos pratiques. La victimologie nous permet d'examiner le crime et le contrôle social sous un angle d'un point de vue différent.

Dans ce cours les étudiants vont évaluer la pensée et la recherche victimologique.

À la fin de ce cours l'étudiant(e) devrait être capable de :

- Analyser le champ d'action de la victimologie
- Comprendre et analyser le rôle des victimes au sein du système pénal
- Décrire et analyser les conséquences de la victimisation pour des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice
- Analyser les droits des victimes et la participation des victimes dans différents systèmes de droit
- Comprendre et analyser la réparation des victimes dans différents contextes légaux
- Analyser les enjeux actuels comme les crimes internationaux et la Cour pénale internationale.

Pédagogie

Ce séminaire utilisera de brefs exposés théoriques, des lectures et des discussions entre les participants. La contribution des étudiants(es) lors des discussions, des présentations, des compte-rendus de lecture sera un élément essentiel à la dynamique de nos échanges. Il est fortement suggéré de lire les textes (en avance) choisis comme objet de réflexion d'un cours à l'autre.

## Évaluation

1. Rédaction des notes de lectures portant sur les textes associées aux cours. Ces notes devront être de 1 à 2 pages (au total), elles doivent être construites autour d'une ou de deux questions de réflexion issues du texte. Il s'agit donc de présenter sommairement le texte (auteur, contenu, idées principales) puis de soulever une ou deux questions ou enjeux à partir des éléments apportés par l'auteur. Ces notes devront impérativement être remises au début de chaque séminaire au cours duquel le texte sera discuté.  
15%
2. TRAVAIL 1 : *Est-ce que les mesures répressives pour des contrevenants aide des victimes?* Fait une recherche pour répondre à cette question. Le travail devrait être une réflexion critique et inclure des différents arguments pour et contre. En plus, il faut ajouter une bibliographie. Longueur : 3 pages. Date de limite : **12 octobre 2011**.  
20%
3. Les présentations: Une présentation orale devant le groupe sur une question victimologique, laissée au choix de l'étudiant(e) mais approuvée par la professeure. Cette présentation porte sur le même sujet que le Travail 2. Les lignes directives pour les présentations orales seront distribuées. Les présentations orales prendront place le **1 décembre 2011**.  
25%
4. TRAVAIL 2 : Un travail individuel sur une question victimologique laissée au choix de l'étudiant(e) mais approuvée par la professeure. Ce travail devra démontrer l'intégration des notions victimologiques et comporter une réflexion critique personnelle. Les travaux devraient se composer d'environ *5,000 mots (10 à 15 pages)*. La date de limite pour soumettre les travaux est le **7 décembre 2011**.  
30%
5. Intervention critique sur deux plans de travail. Chaque étudiant devrait écrire un plan détaillé de son Travail 2 (L'idée principale, les sources, la méthode). Les étudiants seront "paireés" et travailleront à deux reprises en équipes de deux lors de cette séance. Ainsi, chaque étudiant recevra des commentaires de deux de ses collègues et en fera autant pour ces deux collègues. Le but de cet exercice est d'aider les étudiants à développer leur plan de travail. Il soumettra son plan au professeur ainsi qu'aux deux autres étudiants au plus tard le **16 novembre 2011**. Le cours suivant, le **23 novembre**, les étudiants présenteront leur rétroaction sur les plans de deux autres étudiants. Chaque étudiant rédigera une demi-page par travail pour exposer les principales forces et faiblesses des plans examinées. Ces documents seront remis à l'intéressé et au professeur au début du cours.  
10%

**N.B. Conformément à la politique en vigueur à l'Université de Montréal, les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des jours suivants pour un délai qui ne peut dépasser 5 jours (incluant les jours de fin de semaine).**

Lecture obligatoire :

*Recueil de textes "CRI 6533 Séminaire avancé en victimologie par Jo-Anne Wemmers" est disponible à la librairie du 3200 Jean Brillant.*

*Criminologie*, Numéro spécial sur Les droits des victimes dans un contexte international  
Automne 2011 Vol 44 no 2.

Lecture recommandée :

- Wemmers, J. (2003). Introduction à la victimologie. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.